

DELIBERATION du COMITE SYNDICAL du SCoT ROVALTAIN Drôme-Ardèche

Le 14 Décembre 2021 à 18H30 le Comité syndical s'est réuni à Valence sous la présidence de Lionel BRARD, Président du syndicat mixte.

Etaient présents Mesdames CHAZAL, GAUCHER, GENTIAL, JUNG, PLACE et Messieurs ANGELI, BARNERON, BELLIER, BONNET, BRARD, CHAUMONT, DARD, DELOCHE, DUBAY, GAUTHIER, HOURDOU, LABADENS, LARUE, MIZZI, ROBIN, ROMAIN, SOULIGNAC, VALETTE, VALLA, VALLON.

Pouvoirs : de Mme CLEMENT à M. GAUTHIER, M. EYSSAUTIER à M. BONNET, Mme GIRARD à M. SOULIGNAC, Mme GUILLON à M. HOURDOU, Mme JAUBERT à M. LABADENS, Mme LAMBERT à M. ANGELI, M. MORIN à M. VALETTE, Mme ROSSI à M. MIZZI, M. TEUFERT à Mme PLACE, M. VASSY à M. VALLA

Date de convocation : 3 décembre 2021 - Nombre de délégués en exercice : 42 - Nombre de délégués présents : 25 - Nombre de pouvoirs : 10

Objet : Contrat vert et bleu action D2 : demande de subvention auprès du FEDER et de la Région AURA pour l'observatoire de la santé des sols Rovalterra™-tranche 2 - Actualisation

Considérant que dans le cadre du Contrat Vert et Bleu du Grand Rovaltain, le syndicat a initié et porte l'Observatoire Rovalterra™ sur la santé des sols (action D2),

Considérant que la tranche 2 de cette action a démarré en février 2020,

Considérant que lors du comité syndical du 25 juin 2019, une délibération a été votée pour la demande de subvention pour cette tranche 2, qu'il faut réactualiser car le plan de financement de cette action a été modifié suite à augmentation du taux prévisionnel d'aide FEDER,

Considérant le montant prévisionnel de l'action estimé à 85 807,20 euros,

Considérant que dans le cadre du Contrat vert et bleu, et conformément au bilan à mi-parcours, ces dépenses sont éligibles à subventions auprès de la Région AURA et du FEDER,

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'action D2 tranche 2 actualisé :

Région AURA (29.74%)	25 515 €
FEDER (60.94%)	52 292.20 €
EPCI	0 €
Autofinancement SM SCoT (9.32%)	8 000 €
TOTAL RECETTES PREVISIONNELLES	85 807.20 €

Entendu le rapport présenté par Monsieur le vice-président,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré :

Pour : 25 délégués dont 10 disposants d'un pouvoir représentant 35 voix

Contre : 0

Abstention : 0

DECIDE,

- **D'autoriser** le Président à déposer la demande de subvention pour la deuxième tranche de l'action D2 auprès du Conseil Régional pour un montant de 25 515 € et du FEDER pour un montant de 52 292.20 €,
- **D'autoriser** le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

Ainsi fait et délibéré le 14 décembre 2021,

Lionel BRARD

